



**Philip Thibodeau, avocat**

Conseiller juridique principal - Réglementation et réclamations

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2022

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable (Étape D)**

**Notre dossier : 312-00833**

**Dossier Régie : R-4008-2017**

---

Chère consœur,

Nous vous communiquons ci-après les informations requises par la Régie dans sa lettre du 26 août 2022 (A-0371) en vue des audiences relatives à l'Étape D.

Énergir présentera un panel composé des témoins suivants :

- Vincent Regnault, Directeur exécutif, Approvisionnement gazier et développement gaz renouvelables
- Raphaël Duquette, Directeur principal, Approvisionnement et développement des gaz renouvelables
- Caroline Dallaire, Directrice exécutive, Réglementation et tarification
- Catherine Simard, Directrice, Tarification et GNR
- Marc-Antoine Bellavance, Directeur principal, Prévision de la demande, intelligence de marché et analytique

Le panel effectuera une présentation d'environ 25 minutes portant sur l'Étape D. Énergir soumet que la présentation de ce panel ainsi que les contre-interrogatoires qui en découlent devraient se dérouler à huis clos compte tenu de la nature confidentielle des informations qui pourraient être discutées.

Énergir demande à la Régie de lui réserver une période d'une (1) heure pour son argumentation.

- 2 -

Énergir se réserve le droit de contre-interroger les témoins des intervenants, et ce, en fonction du contenu et de la durée de leurs témoignages respectifs.

Enfin, Énergir indique d'emblée qu'elle n'entend pas faire témoigner de représentant de la firme SOM lors des audiences portant sur l'Étape D. Pour des fins d'efficience réglementaire, Énergir demande ainsi à la Régie et aux intervenants d'indiquer dès que possible si la présence d'un représentant de la firme SOM est requise lors des audiences.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau  
PT/nv

p.j.